



Bulletin Municipal de la Commune de Séréilhac. Consultable sur le site internet de la commune : www.sereilhac.com



Sommaire

Dossiers du Conseil Municipal

2-3

Espace des Associations

4

Pour Info

5-8



Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi 8h-12h 13h30-17h30
Le samedi 9h-12h
Tél.: 05.55.39.10.33

Hors horaires d'ouverture :

Urgences techniques (fuites,...) :
06.72.47.36.70
Adjoint d'astreinte (problèmes graves) :
06.75.03.79.93

Lors des précédents éditos, j'ai évoqué le transfert vers la communauté de communes des compétences eau et assainissement qui devait intervenir au 1^{er} janvier prochain. Cela était sans compter les revirements de dernière minute de certains élus.

Pour qu'un changement de statut dans une communauté de communes soit approuvé, 2 votes sont nécessaires : un 1^{er} vote en conseil communautaire à fin d'approbation, suivi d'un second dans chaque commune, sur la même délibération. Si une commune vote négativement, en ayant au moins 25% du nombre total d'habitants de la communauté de communes, elle a un pouvoir de blocage entraînant l'abandon du changement de statut.

Notre communauté de communes, à l'unanimité du conseil communautaire (dont 11 élus d'Aixe sur Vienne), le 02 octobre 2017 a voté les 3 nouvelles compétences : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau et assainissement. Le conseil municipal d'Aixe sur Vienne réuni le 11 décembre 2017 a voté pour le transfert des 2 premières compétences à l'unanimité mais contre l'assainissement à la majorité. De ce fait, Aixe comptant plus de 25 % d'habitants, l'assainissement ne sera donc pas communautaire, l'avis des autres communes n'étant de fait pas considéré.

La décision de la commune d'Aixe sur Vienne est lourde de conséquences :

- conséquence financière d'abord pour les petites communes qui se voient contraintes, pour les travaux nécessaires au bon fonctionnement du service, d'emprunter d'une part et d'augmenter leurs tarifs d'autre part.
- conséquence financière peut-être aussi pour la communauté de communes qui pourrait se voir supprimer la dotation bonifiée si le vote de la loi de finances 2018 n'entérinait pas la baisse du nombre de compétences obligatoires pour percevoir cette dotation.
- autre conséquence enfin et non la moindre, est la remise en cause de l'esprit communautaire. La commune d'Aixe justifiant son vote au motif que le transfert de l'assainissement n'a « pas d'intérêt pour la commune », fait donc passer son propre intérêt avant l'intérêt général des 9 communes de la communauté de communes.

Il me semblait important de porter à votre connaissance ces informations.

La fin de l'année étant proche, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes. Je vous donne rendez-vous **le dimanche 28 janvier à 17h**, pour la traditionnelle réunion des vœux.

Les Dossiers du Conseil

Comptes rendus du Maire

Le maire présente au Conseil :

- la décision d'une propriétaire de vendre 2 parcelles allée Catherine Tabaraud.
- l'exécution des budgets conforme aux prévisions.

Solidarité

La commission informe le conseil que :

- une invitation a été adressée aux aînés ayant l'âge requis pour qu'ils puissent s'inscrire soit au repas du 21 janvier soit pour les bons d'achat et ce, avant le 15 décembre 2017. Les accompagnants qui souhaitent assister au repas en dehors des ayants droit devront payer le prix de 20 €.
- la gendarmerie peut faire une information publique sur la commune sur les conséquences liées à certaines addictions telles que l'alcool, la drogue, les réseaux sociaux, etc.
- une information sur les problèmes liés au diabète, à la nutrition et à l'hypertension pourrait être faite par des professionnels de santé de la commune.

En novembre, une légère baisse des demandeurs d'emplois a été constatée par rapport au mois précédent.

Val de Vienne

Signature de l'avenant n° 1 (modification de la convention entre la commune et la communauté de communes pour la perception de la redevance auprès des usagers du contrôle des assainissements autonomes par le SPANC du Val de Vienne).

Le comité de pilotage sur la révision du PLUI se réunira le jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 30.

Une journée de sensibilisation sur la façon de mener de manière concertée des projets de gestion de l'eau intégrée à l'échelle du bassin versant aura lieu le 15 décembre 2017 à Nexon.

Le Noël des RAM aura lieu le samedi 16 décembre le matin à 10 h 30 à Bosmie l'Aiguille. Spectacle suivi d'un goûter et à 15 h 30 même programme pour ceux qui n'auraient pas pu venir le matin.

Cadre de Vie

Travaux faits :

- pose d'une borne à incendie à Gattebourg,
- soudures de certains buts de football,
- plantation de châtaigniers à Maison Neuve dans le cadre « un enfant, un arbre » concernant les enfants nés en 2016.

Travaux en cours :

- réhabilitation, extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes commencées fin août devraient se terminer fin décembre pour le passage de la commission de sécurité à partir du 15 janvier 2018,
- changement de la climatisation et des thermostats défectueux des convecteurs dans l'Algéco de la maternelle,
- assainissement des Betouilles en cours et un avis de coupure d'eau sera distribué aux personnes concernées.

Evènements à venir :

- incorporation des biens de l'Association Foncière de Remembrement dans les biens de la commune suite à sa dissolution.

Projet :

- concernant le terrain multisports, les demandes de devis et recherches de subventions pour le financement sont en cours,
- des devis de clôture de l'école et du stade ont été effectués et vont être étudiés.

Enseignement

Le conseil municipal propose un retour à la semaine de 4 jours dans l'école maternelle et élémentaire de la commune et doit en faire part au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale avec une demande de dérogation conjointement avec le Conseil d'École.

Proposition d'aménagement soumis au DASEN :

Jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi -

Horaires proposés : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les Dossiers du Conseil (Suite)

Personnel

La personne contactée a fait part de son acceptation pour un CDD d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les services techniques.

Il est décidé d'adopter le régime nouveau indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à compter du 1^{er} janvier 2018 pour le personnel de la collectivité.

Finances

Le conseil municipal décide :

- l'autorisation des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2017 avant adoption du budget principal 2018,
- l'attribution d'indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires au receveur principal.

Vie Associative

Point sur les manifestations passées :

01 décembre 2017 : repas et tournois organisés par l'association Séreilhacois Badminton Club

08 et 09 décembre 2017 : téléthon

15 décembre 2017 : pot de fin d'année du Sporting Club de Séreilhac à 18 h 30 au stade (*présentation du calendrier 2018*)

Manifestations à venir :

21 janvier 2018 : repas des aînés au restaurant scolaire

28 janvier 2018 : vœux du Conseil à la commune à 17 h à Maison Neuve

03 février 2018 : fondue de l'Amicale de Crezeunet

11 février 2018 : choucroute de la FNACA

Divers

Valorisation du bénévolat : Un courrier sera adressé aux présidents des associations pour les informer des modalités de candidature et d'octroi de la reconnaissance en tant que bénévole associatif.

Sur l'Agenda du Conseil Municipal

12 janvier	20 h 30 : Conseil Municipal	28 janvier	17 h : Vœux du Maire - Maison Neuve
------------	-----------------------------	------------	-------------------------------------

Le Conseil municipal présentera ses vœux pour 2018 à la commune

**le 28 janvier à 17 heures
à la salle des fêtes
de Maison Neuve**

Venez nombreux partager un moment de rassemblement sympathique et détendu !

RAPPEL

Les parkings de la place de l'Eglise ainsi que devant Styl'coiffure sont réservés à la clientèle pour une durée limitée.

Une aire de covoiturage est à votre disposition sur la place de l'ancienne bascule derrière l'ancienne poste, sur la rue menant à la Mairie.

Merci de votre compréhension.



Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous !



Espace des Associations



La Croisée des Idées



Depuis début septembre, les « Cousettes » de l'association ont pris le chemin de l'école !

En effet, nous nous sommes installées dans l'ancienne garderie l'école Guillaume Bourbon. A cet égard, nous remercions M. le Maire qui nous a permis d'occuper ce local.

De nouvelles adhérentes ont rejoint le club :

- un groupe de dentellières le lundi après-midi,
- un petit groupe, en cours de formation, le mardi soir, aux activités diverses (crochet, fabrication de bijoux en perles...).

Le mardi après-midi est consacré aux travaux d'aiguilles (broderie, patchwork, tricot...) et le mercredi à l'encadrement et au cartonnage.

Autant d'activités diversifiées qui permettent à chacune d'entre nous d'échanger, de découvrir de nouveaux savoir-faire et de partager des compétences.

Toute l'équipe s'est mobilisée pour le Téléthon : un stand a été dressé dans la cantine de l'école et des objets de décoration de Noël ont été vendus. Merci à tous !

Parallèlement, nous préparons « d'arrache-mains » notre exposition de 2018 sur le thème des « Quatre Saisons ».

Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et à tous !



FNACA

Prochaine manifestation :

Journée choucroute ouverte à tous le Dimanche 11 Février 2018



Comité des Fêtes



L'assemblée générale du comité des fêtes de Séreilhac s'est déroulée le 17 Novembre 2017. La présidente Valérie Pageot et les membres du bureau ont présenté les activités de l'année passée,

le bilan financier et les futures animations prévues pour cette nouvelle année.

Un nouveau bureau a été élu : Présidente Valérie Pageot, Vice président Franck Lamirault, Trésorière Régine Astier, Vice trésorier Stéphane Gonnin, Secrétaire Hélène Gonnin, Vice secrétaire Malika Texier.

Si vous voulez rejoindre notre équipe de bénévoles vous pouvez contacter Valérie Pageot au 06 72 17 31 07 nous avons besoin de vous !

Le prochain Loto aura lieu le 17 février 2018 à Maison Neuve



Amicale de Crézeunet

Depuis de très nombreuses années l'Amicale de Crézeunet organise sa traditionnelle soirée **Fondue Bourguignonne** et elle aura lieu le **03 Février 2018** à 19h30 à Maison Neuve.

Retenez, avant le 15 Janvier, votre place et celles de vos amis en appelant le 05-55-39-10-02



UCS



La randonnée pédestre et VTT du 11 février 2018 partira du restaurant scolaire, inscriptions à partir de 8h pour tous les participants.

Pour Info

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

La collecte des déchets ménagers (bac gris) aura lieu le mercredi 27 décembre au lieu du lundi 25 décembre 2017 et le mercredi 03 janvier au lieu du 1er janvier 2018.

Merci de votre compréhension.



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Relevé contradictoire des index des compteurs d'eau des usagers distribués par le réseau d'eau potable de la commune pour la période du 15 octobre (dernier relevé) à la fin de l'année à compter du 04 janvier 2018 pour une dernière facturation pour le compte de la commune.



Pour Info (suite)



Plantation châtaigniers



Plantation un arbre pour un enfant né en 2016

C'est à la Sainte Catherine que les 16 arbres ont été plantés leur donnant toute leur chance de prendre racines. Le temps annoncé à la pluie a fait peur aux plus petits. Quelques familles se sont déplacées pour venir planter leur arbre.

Ce geste symbolique s'est accompagné de la pose d'un petit médaillon du prénom de chacun des enfants concernés et son année de naissance.

Cette année la variété de châtaignier est la « Belle épine ». Ce Châtaignier est une variété originaire de Dordogne, très vigoureuse et qui produit rapidement au bout de 3 à 4 ans après la plantation. La châtaigne est à maturité dès la première quinzaine d'octobre ... Un peu de patience et les enfants pourront récolter le fruit de leur plantation.



Ecole Guillaume Bourbon

Cross de secteur

Jeu 30 novembre, le cross de secteur organisé en lien entre l'USEP et le CPC-EPS de circonscription HV1, a réuni plus de 500 élèves de cycle 3 à Séreilhac.

Les écoles d'Aixe, Bosmie, Gorre, Verneuil et bien sûr Séreilhac participaient à ce cross en vue de la finale départementale prévu à Séreilhac le mercredi 6 décembre à Maison-Neuve.

De nombreux parents, grands parents étaient venus encourager les jeunes sportifs!

Vifs remerciements aux organisateurs, Julien Roussel et Aurélie Mandigout, et aux nombreux parents de Séreilhac qui ont assuré la sécurité sur le parcours et servi les goûters pour les enfants, merci aux enseignants, et surtout aux enfants pour leur engagement et leur dynamisme sur le pré !

Cross départemental

Plus de 1000 élèves de 45 écoles du département ont participé mercredi 6 décembre au cross départemental organisé par l'USEP à Séreilhac, même le soleil était au rendez-vous.

Madame la DASEN, Jacqueline Orlay nous a honorés de sa présence

Les élèves de Séreilhac ont fait honneur à leurs couleurs.

Classements par équipes des élèves de l'école

Garçons nés en 2008 /31èmes sur 39 - Filles nées en 2008 / 11èmes sur 40

Garçons nés en 2007 /10èmes sur 41 - Filles nées en 2007 / 30èmes sur 39

Au challenge écoles, l'école G Bourbon se classe à la 9ème place sur 45 écoles participantes.

Merci à l'USEP pour l'organisation, à la Municipalité de Séreilhac, aux parents venus nombreux supporter et aider et surtout aux élèves pour leur sportivité!!!



Téléthon

Les élèves de l'école G Bourbon de Séreilhac roulent pour le Téléthon !

43 élèves, encadrés par trois collégiens et une dizaine d'adultes, ont relevé ce matin, le défi VTTéléthon: à savoir effectuer en cumulant, autant de kilomètres à vélo qu'il y a d'habitants à Séreilhac!

L'objectif sera difficile à atteindre mais les enfants étaient là malgré la fraîcheur matinale, ils ont roulé avec un seul mot d'ordre en tête "solidaires avec les milliers de copains qui n'auront jamais la chance de monter sur un vélo".....

Merci et un grand bravo à nos jeunes cyclistes!

Dernière minute : 700km cumulés ont été parcourus samedi matin!!!!!!!!!!!!!!



Info

L'œuvre du **Charbon** existe toujours et peut attribuer **des secours** de petits montants pour de l'énergie.

N'hésitez pas à les solliciter par **écrit uniquement**.

Son siège est situé 6, Avenue Garibaldi à Limoges.



Pour Info (suite)

Téléthon



Séreilhac s'est à nouveau mobilisée pour le Téléthon. En raison des travaux de la salle des fêtes, les animations se sont déroulées au restaurant scolaire.

Le lancement s'est fait à l'école, avec un chocolat chaud vendredi matin. Les enfants de CM1-CM2 ont posé leurs questions sur le Téléthon et les maladies génétiques aux membres de l'AFM87, les enfants en atelier cuisine, confectionnaient des muffins et la journée scolaire s'est achevée



par le lâcher de ballons. Le soir, MAGIC MELPHIS a surpris les spectateurs par la qualité de son spectacle, des tours de mains, jeux de cartes, une assistante coupée en deux, des objets qui apparaissent, disparaissent, des tours qui s'enchaînent, pas de temps mort, il fallait vraiment voir ça. Il nous a fait rêver et réfléchir, impossible de voir les « trucs ». Ce fut un moment magique !

Les 100 roses offertes par Uni'vert en Fleur ont été vendues et la banderole de SEREILHAC fleurie entièrement.

Les commerçants se sont aussi regroupés pour organiser un jeu autour de la décoration de leurs vitrines, invitant les enfants à y dénicher les intrus. Un grand merci à tous les commerçants: Boulangerie BOYER, Boulangerie FOURNIL d'ANTAN, Uni'vert en Fleur, L'Occitan Bar Tabac, Poids Plume, Styl coiffure, Coiffure mixte Guyonnaud (vitrine et soins bien être), Etablissement REBIER, Armurerie Ste MADELEINE, Garage ABSOLUT'AUTO, OMBRAGE Ferronnerie, PHARMACIE, Michel BARGET Plomberie, CATTALEYA Institut, Relais des Tuileries, BOUCHERIE FAIRBANK, BOUCHERIE COLASSEAU



Samedi, à partir de 9 heures, 42 enfants de l'école ont foulé le circuit VTT. Un grand merci à M. Nénert Directeur d'école, qui a su les motiver et les coacher. Le repas de midi mijoté par J-François BEAUDOU était encore cette année délicieux, un grand merci au chef cuisinier du restaurant scolaire qui a pris de son temps pour faire plaisir aux convives.



Une tombola a eu lieu grâce au Club UCS qui offrait comme tous les ans un jambon. Il fallait deviner son poids, tout le monde a joué le jeu y compris les commerçants et c'est la Boulangerie le Fournil d'antan qui l'a remporté.

26 Equipes se sont affrontées sur les tapis verts du concours de belote. Tous ont gagné un lot, cette année un cochon découpé et mis sous vide changeait des lots traditionnels et a sûrement fait plaisir aux joueurs.

Marie-Luce et son « assistante » ont donné de leur temps pour prodiguer un moment bien être à celles qui se confiaient à elles.



Cantomarche a guidé les randonneurs sur nos chemins de campagne.



La séance de zumba a vu se déhancher les plus sportives autour de rythmes endiablés sous les conseils de Marina l'animatrice ZUMBA de Gym Loisirs.

Un concert de 30 choristes sur des chants très variés a réchauffé l'église, ce que l'équipe de l'AFM TELETHON a pu vivre. Tous les choristes sont venus ensuite assister au Diner spectacle.

Pendant que le concert se déroulait, Jean-Luc Lasvergnas répétait et travaillait sa voix, son truc, la tisane chaude. Le concert a été de très grande qualité, et ponctué d'un tiercé de chansons les plus demandées. Jean-Luc LASVERGNAS et sa

filles Lucie ont chanté en solo, en duo, une voix grave contre une voix douce, un joli mélange.

Malgré une fin d'année difficile, une date de Téléthon décalée d'une semaine par rapport aux autres années et les obsèques de Johnny Halliday, et surtout grâce à la mobilisation des bénévoles, artistes, associations, commerçants, des services administratifs et techniques de la Mairie et du conseil municipal, le téléthon de Séreilhac a été à la hauteur de ses engagements car les dons récoltés ont été quasi identiques à 2016, les 5000€ ont été dépassés. BRAVO aux Séreilhacois, et merci à tous ceux qui ont été sensibilisés par le Téléthon.



Le ciel se déchira à nouveau et Curiosac vit la place de l'église quelques siècles plus tard. La Messe dite par le curé Martial Rousset venait de se terminer. Les paroissiens sortaient un à un, quelques-uns partaient déjà d'un bon pas mais la plupart formait des groupes animés. Curiosac était apparemment invisible aux villageois. Il se trouva près d'un de ces groupes qui discutait fermement. Un grand gaillard gesticulait en émettant un flot de paroles en occitan, seul langage compris de tous y compris d'ailleurs de Curiosac qui ne s'en étonna pas !

« Y'a rien à faire, je ne viendrai pas tous les dimanches à la Messe ici. Je fais assez de lieues dans la semaine avec les bêtes. Le curé se passera de moi et je ne serai pas le seul ! » Un murmure d'approbation parcourut le groupe.

Une voix s'éleva : « Tu sais, le curé n'attend pas après nous pour remplir l'église. Il annonce la décision de l'évêque. C'est tout »

- Mais pourquoi l'évêque ne veut plus de messe à Clairefaye ?

- Ben, il l'a dit, il a trouvé la chapelle dans un état déplorable. Personne ne fait plus l'entretien, les ornements sont de vrais oripeaux ! »

- Ouais, y'a un moment que c'est comme ça !

- C'est pour ça qu'y en a beaucoup qui ne viennent plus le dimanche !

- Mais c'est le Prieur qui doit faire faire le service divin et l'entretien de la chapelle.

- Tu parles depuis Bordeaux, il s'en fout complètement.

- Pourtant il ramasse bien la dîme et les casuels quand il y en a !

- S'il n'y a plus de Messe il n'y aura plus de baptêmes ni de mariage

- Et pas d'enterrement non plus. On ne va pas emmener les morts à Séreilhac pour les ramener à Clairefaye ! On finira sans doute par être obligé de les enterrer à Séreilhac. Et pour aller les voir, il faudra encore faire la route jusque-là.

Et tout le monde se retrouvera pour boire un coup et discuter à Séreilhac !

- Qu'est-ce qu'on va faire, moi et les autres taverniers de Clairefaye et de La Grange aussi ?

Alors un homme qui n'avait rien dit jusque-là prit la parole avec autorité. « On ne peut pas dépendre entièrement de Séreilhac. Il faut prendre l'évêque au mot. Il suspend les services divins tant que la chapelle menace ruine ? Et bien il faut la remettre en état et acheter des ornements ! Il faut un procès-verbal établi par un notaire, adressé à la Généralité de Limoges pour obliger le Prieur à faire ce qu'il doit. » Le groupe approuva bruyamment et chargea l'homme, un certain Guillaume Léger, d'organiser un rassemblement avec un notaire sur la place de l'église.

Pendant que le groupe se dispersait, Curiosac se tourna vers Chiméric : *l'abbaye de Clairefaye n'existait pas quand on a construit l'église de Séreilhac. Elle remonte à quand ?*

Au moment du mariage de Marguerite avec M. de Rochefort, Les frères de Veyrac sont partis pour la terre sainte et on sait qu'ils ont fait don de certains de leurs droits au prieuré de Clairefaye donc l'abbaye existait déjà ! Le domaine était bien entretenu et comprenait la chapelle, le cimetière, un puits, un airage, la maison du Prieur et des parcelles de terre de près de 200 stérées c'est-à-dire environ 60 ha. La répartition des terres était très inégale, dominée principalement par l'emprise de Robert de Puycheny. Il ne restait que 33 ha pour 16 autres tenanciers. La chapelle primitive a été rebâtie en 1624 il y a un peu plus d'un siècle.

C'est alors que Curiosac remarqua un petit homme avec une cicatrice sur la joue qui s'était tenu derrière le groupe de Clairefaye et n'avait pas perdu une miette de leur échange. Cinq ou six Séreilhacois se rassemblèrent autour de lui et il leur parla presque en chuchotant. Curiosac entendit à plusieurs reprises le nom de Clairefaye et il sentit bien qu'il se mijotait là quelque chose de pas très catholique !



Infos

Les risques psychosociaux : sachez les repérer

Les risques psychosociaux peuvent mettre en jeu **la santé mentale** des personnes. Parmi ces risques : le stress, le mal-être, la souffrance, les addictions, la violence... Ils peuvent être liés à **différents facteurs** : exigences au travail, manque d'autonomie, conflits de valeurs, insécurité socio-économique. Leurs **conséquences** sont nombreuses : TMS (Troubles Musculo-Squelettiques), insomnies, anxiété, dépression.....

Aussi, si vous vous sentez concerné, ne restez pas isolé.

Pour certaines personnes, la solitude est mal vécue. Pourtant, elle ne doit pas être une fatalité.

Ainsi, agir contre l'isolement peut se traduire par une activité bénévole au sein d'une association, par **l'apprentissage** d'un instrument, d'une langue, de l'informatique, ou par des **sorties**.

N'hésitez pas à vous renseigner sur toutes les **activités** offertes à Séreilhac.



Pour Info (suite)



Infos - Prime de Noël

La traditionnelle « Prime de Noël » est de nouveau reconduite cette année et sera versée la semaine du 18 décembre 2017 par la Caisse d'Allocations Familiales à certains bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique et de l'allocation équivalent retraite.

152,45€ pour une personne seule – 228,67€ pour un couple sans enfant ou une personne seule avec un enfant – 274,41€ pour un couple avec un enfant ou une personne seule avec 2 enfants 320,14€ pour un couple avec 2 enfants ou 335,39€ pour une personne seule avec 3 enfants – 381,12€ pour un couple avec 3 enfants ou 396,37€ pour une personne seule avec 4 enfants – 442,10€ pour un couple avec 4 enfants ou 457,35€ pour une personne seule avec 5 enfants – 60,98€ par personne supplémentaire à charge.



La Croix-Rouge française vient à la rencontre des habitants de Séreilhac du **02 janvier au 27 janvier 2018 à raison de 3 jours maximum sur cette période.**

Les équipes de l'association se rendront au domicile des habitants pour leur présenter les actions menées par la Croix-Rouge française avec pour objectif de gagner de nouveaux soutiens réguliers.

Les équipes seront facilement identifiables grâce à un badge et une tenue aux couleurs de la Croix-Rouge. **Ces visites ne font en aucun cas l'objet d'une quête en espèce ou en chèque.**

INFOS PRATIQUES



L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) est transféré depuis le 1^{er} novembre 2017 à la mairie et non plus au Tribunal.

Les personnes souhaitant conclure un PACS doivent faire enregistrer leur demande en s'adressant :

- soit à un Officier Civil de la Mairie
- soit au Notaire

Le PACS est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Le secrétariat de notre Mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement.

CHANGEMENT DE PRENOM

Vous pouvez changer de prénom si vous justifiez d'un intérêt légitime.

(Exemple : si votre prénom ou la jonction entre votre nom et votre prénom est ridicule ou vous porte préjudice). Vous devez vous rendre à la Mairie de votre lieu de résidence ou de votre lieu de naissance et motiver votre demande

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

Vous avez jusqu'au **31 décembre 2017** pour procéder à votre inscription sur les listes électorales de la commune. Il vous suffit de vous rendre à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Vie de Famille

Naissances

Lucie ORSI, 1 rue DE LA Paix Retrouvée, le 10 novembre 2017

Le Conseil Municipal souhaite longue et heureuse vie à Lucie et félicite ses heureux parents.

Décès

Jean Albert DEMERY, le Moulin de la Jugie, le 29 novembre 2017

Le Conseil Municipal prend part à la peine de sa famille et présente ses sincères condoléances.

Manifestations des Associations à Venir

21 janvier	12 h - repas des Aînés-restaurant scolaire	11 février	Repas choucroute FNACA - Maison Neuve
28 janvier	17 h - Vœux du Maire - Maison Neuve	11 février	Rando pédestre et VTT - UCS
03 février	Fondue - Amicale de Crézeunet - Maison Neuve	17 février	Loto Comité des Fêtes - Maison Neuve